

29 jan 2015 -15:23

Appartient à [Conseil des ministres du 30 janvier 2015](#)

Transfert de personnel du SPF Finances au gouvernement flamand

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel du Service public fédéral Finances au gouvernement flamand.

Le projet règle le transfert des membres du personnel de l'administration générale de la Documentation patrimoniale du SPF Finances vers le gouvernement flamand.

Le gouvernement flamand a décidé d'assurer, depuis le 1er janvier 2015, le service des droits d'enregistrement, de donation et de succession et de reprendre le personnel concerné du SPF Finances. La loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions a en effet attribué aux régions le droit de déterminer le taux, la base et les exonérations sur certains impôts, appelés impôts régionaux.

L'Etat fédéral assure gratuitement le service de ces impôts pour le compte des régions concernées. Toutefois, la loi spéciale prévoit aussi que celles-ci peuvent décider d'assurer elles-mêmes le service des impôts régionaux. Dans ce cas, une dotation à charge du budget du SPF Finances est versé à la région concernée, à condition qu'elle reprenne le personnel des administrations concernées. Cette dotation correspond au prix de revient du service des impôts régionaux que la Région assurera elle-même.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>